



RAPPORT ANNUEL

2021-2022

SOCIÉTÉ DE L'ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PETIT-ROCHER 2022



LA SANB EN BREF

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) est la structure de représentation politique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Elle est vouée à la défense et à la promotion des droits et des intérêts de la communauté acadienne et francophone aux niveaux local et provincial et selon ses spécificités. Elle intervient auprès des pouvoirs publics dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'aménagement du français et du développement régional notamment, pour assurer le mieux-être et le développement de la communauté qu'elle représente. La SANB mets à la disposition des citoyennes et citoyens des espaces où ils peuvent exprimer leurs besoins, leurs préoccupations, leurs intérêts et leurs valeurs.

Étant membre de la Société nationale de l'Acadie et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la SANB s'associe aux organismes et mouvements de solidarité des communautés acadiennes et francophones sur les scènes atlantique, canadienne et internationale pour mieux travailler au développement et au rayonnement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.



TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration	4
Équipe	5
Message des partenaires	6
Rapport du président, Alexandre Cédric Doucet.....	14
Rapport du directeur général, Ali Chaisson	16
Projets, partenariats, membricité et activités	32
Rapport du directeur des communications, Éric Dow	36
États financiers - SANB	40
Rapport de la coordinatrice du RIFNB, Stéphanie Méroni	42
Membres du RIFNB	44
Rapport de la responsable des communications du RIFNB, Sara Azhari.....	46
Message du président du Fonds de l'avenir de la SANB inc.	49
États financiers – Fonds de l'avenir de la SANB inc.	50
L'Institut sociologique Res Publica (ISRP)	52
Hommage à Robert Melanson	54

LA SANB



**Le Conseil
d'administration**



Ali Chiasson
Directeur général



Denise Rousselle
Directrice adjointe



Stéphanie Méroni
Coordinatrice du RIFNB



Éric Dow
Directeur des communications



Chanelle Doucet
Responsable des finances



Sara Azari,
Responsable des communications RIFNB



Véronic Thériault,
Responsable de la liaison
et services aux membres



Sébastien Lord-Émard
Chargé de projets



Chantal Vortmann-Rieswick,
Responsable de la liaison RIFNB

L'équipe de la SANB et du RIFNB

MESSAGE DES PARTENAIRES

Message du Chef Terry Richardson Chef de la Première Nation Pabineau



Je m'appelle Terry Richardson et je suis le Chef de la Première Nation Pabineau, une communauté mi'kmaq dans le Nord du Nouveau-Brunswick, tout près de la ville de Beresford, là où la SANB tient cette année son Assemblée générale annuelle. C'est avec grand plaisir que je m'adresse aujourd'hui aux Acadiennes, aux Acadiens et aux francophones du Nouveau-Brunswick, par le biais de ce rapport annuel.

Comme vous le savez déjà, les relations historiques entre les Acadiens et les Mi'kmaq ont toujours été fortes. Comme peuples, nous avons plusieurs dossiers en commun, notamment la protection de nos langues et de nos cultures respectives.

Au Nouveau-Brunswick, il est essentiel que nous puissions accéder à des services dans les langues de nos peuples. Comme les Acadiens le savent trop bien, quand on perd sa langue et sa culture, on perd aussi son identité. Pour les Acadiens et les Acadiennes, la préservation de la langue et de la culture a toujours été très importante, notamment pour s'assurer que ce qui est arrivé aux autochtones n'arrive jamais aux Acadiens. Avec ceci en tête, je suis fier de pouvoir dire que les communautés autochtones au Nouveau-Brunswick et partout au pays commencent de plus en plus à faire revivre leurs langues et leurs cultures, assurant ainsi le maintien et le développement de leurs identités.

Le temps est venu pour les Mi'kmaq et les Acadiens de travailler ensemble, comme l'ont fait nos ancêtres. En tant que Chef, j'espère sincèrement que les relations entre la nation acadienne et les nations autochtones vont continuer à se renforcer. Travaillons ensemble sur les dossiers importants à nos communautés et nos nations respectives, afin que nos cultures puissent fleurir et développer dans le respect et l'amitié.

Message de l'honorable Ginette Petitpas Taylor
Ministre des Langues officielles, ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et députée de la circonscription Moncton—Riverview—Dieppe



Les langues officielles contribuent à la richesse de la culture et de l'histoire du Canada et elles font partie intégrante de notre identité. Alors que le français connaît un recul important au pays, notre gouvernement est déterminé à travailler avec ses partenaires pour renverser cette tendance.

Le 1er mars 2022, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C 13 afin de moderniser la Loi sur les langues officielles. Ce projet de loi a comme objectif de mieux appuyer la langue française au pays et de répondre aux défis des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Notre gouvernement est heureux de compter parmi ses alliés des organismes comme la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, qui veille à la défense des droits et des intérêts de la communauté acadienne et francophone de la province. Grâce au dévouement de ses membres, les citoyens disposent d'une tribune forte pour faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins.

À titre de ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, je salue le travail et l'engagement exemplaires de la SANB envers la communauté acadienne et francophone. J'ai hâte de continuer à collaborer avec vous pour faire avancer la cause francophone.

MESSAGE DES PARTENAIRES

Message de Mme Liane Roy

Présidente de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada



En juin 2021, je suis devenue la sixième Acadienne du Nouveau-Brunswick à occuper la présidence de notre fédération nationale. Dans mon rôle, la devise de l'Acadie « L'union fait la force », n'est jamais bien loin de mes pensées. Notre francophonie a la force du plus faible des maillons de notre chaîne, et cet état de fait nous pousse à l'action collective et à la solidarité.

C'est par la solidarité que nous avançons sur les grandes priorités que sont la modernisation de la Loi sur les langues officielles, l'immigration francophone et le rapprochement avec le Québec. C'est aussi par la solidarité que nous continuerons, ensemble, à affirmer la place dans l'espace canadien d'une langue forte de 10 millions de locuteurs et de locutrices. Et souvent, cette solidarité se manifeste nécessairement dans un contexte de lutte. Le travail acharné de la SANB pour le respect de la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick a une résonance pour tous et toutes les francophones du pays. La victoire récente de la SANB devant la Cour du Banc de la Reine, concernant le processus de nomination de la lieutenant-gouverneure de la province, est une avancée pour toute la francophonie.

Notre organisation, cette grande voix qui rassemble, est la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. La FCFA est tout autant acadienne qu'elle est franco-ontarienne ou franco-yukonnaise. Et pour cette raison, je tiens à lancer aujourd'hui à l'Acadie du Nouveau-Brunswick un message d'amitié, d'appui et de solidarité de toute la grande famille de la FCFA.

Message de M. Martin Théberge Président de la Société nationale de l'Acadie



La Société Nationale de l'Acadie est fière de la collaboration fructueuse qui persiste entre elle-même et ses membres.

Avec la SANB, nous jouons un rôle primordial dans le développement et le rayonnement du peuple acadien et c'est en travaillant de pair que nous continuerons à évoluer dans la bonne direction.

L'appui de la SANB permet de faire avancer les dossiers importants aux yeux des Acadiens et Acadiennes; Dossiers qui traitent d'enjeux communs aux quatre provinces atlantiques et complémentaires à ce que la SANB fait sur son propre territoire. Voilà une concrétisation de notre devise: L'Union fait la force.

La SNA félicite et remercie les membres, le personnel et les bénévoles de la SANB, pour leur contribution. Les résultats que nous réussissons à obtenir ensemble assurent un futur meilleur pour l'Acadie d'ici et d'ailleurs.

Mille mercis et vive l'Acadie!

MESSAGE DES PARTENAIRES

Message du ministre Glen Savoie

Ministre responsable de la Francophonie et député de la circonscription Saint Jean – Est



Au cours de la dernière année, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick a démontré qu'elle demeure toujours très active à l'avancement des divers dossiers important pour la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Je tiens à saluer le conseil d'administration et la direction de la SANB pour leur engagement continue envers leurs membres ainsi que leur collaboration avec leurs nombreux partenaires communautaires et gouvernementaux. Au fil des ans, l'association est devenue un promoteur et un défenseur sans pareil de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

En mon nom et au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, je tiens à féliciter toute l'équipe de la SANB, pour leur dévouement et leur sens du leadership. Je tiens aussi à les remercier pour leurs appuis aux projets qui ont comme objectif de promouvoir le développement économique, social, culturel de nos communautés acadiennes et francophones, ainsi que de l'ensemble des communautés de notre jolie province.

JURISTES

POWER

LAW

Ottawa — Vancouver — Montréal

RAPPORT DU PRÉSIDENT, ALEXANDRE CÉDRIC DOUCET



Chères et chers membres, collègues et partenaires,

C'est déjà la fin d'un mandat parsemé de défis, mais surtout, complexifié par la COVID-19 qui semble ne pas avoir de fin. Pour moi, avoir la chance de présider la SANB est un privilège incroyable en prenant la parole quotidiennement sur les grands dossiers de la communauté acadienne. J'espère sincèrement avoir plus d'opportunités afin d'aller vous voir sur le terrain aux quatre coins de la province dans un avenir rapproché.

Ce fût, sans aucun doute, une année bien remplie pour votre organisme porte-parole. Les dossiers et les défis s'accumulent, mais le conseil d'administration répond toujours présent avec une force constante d'assurer une pérennité à la langue province dans l'ensemble de notre province.

En ce qui a trait à la Loi sur les langues officielles fédérale, au moment d'écrire ces lignes, le Projet de loi C-13, déposé le 1er mars par la ministre acadienne Ginette Petitpas-Taylor, vient rajouter du réel mordant à cette loi.

Pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, les gains sont majeurs. Nous assistons à un alignement avec la Charte canadienne des droits et libertés sur la question, entre autres, de la spécificité linguistique et constitutionnelle du Nouveau-Brunswick. Lors de son adoption, le gouvernement fédéral aura maintenant une obligation de reconnaître, dans sa collaboration avec la province du Nouveau-Brunswick, l'égalité du statut des deux langues officielles et des deux communautés linguistiques officielles. Ceci devrait se faire sentir directement dans les transferts de fond.

Il faut cependant vraiment que le projet de loi reçoit la sanction royale le plus rapidement possible. Certains ministères fédéraux ont déjà commencé leur consultation pour le nouveau plan d'action des langues officielles. Les communautés acadiennes et francophones hors-Québec ne doivent pas mettre tous les œufs dans le même panier dans le dossier de la loi puisque ce n'est certainement pas la finalité de toutes les problématiques rencontrées sur le terrain. C'est seulement une addition importante dans l'équation. C'est cette raison que nous travaillons d'arrache-pied avec les organismes pour l'adoption d'un Plan stratégique communautaire 2022-2028. Toutes ces composantes devront être alignées ensemble afin d'assurer un financement spécifique pour la seule province officiellement bilingue au pays.

En ce qui a trait au provincial, le premier ministre, qui est la personne responsable de la mise en application de la Loi sur les langues officielles, n'a même pas osé commenter publiquement le rapport des commissaires Finn-McLaughlin. Il a récemment mentionné vouloir indiquer ses intentions en juin. Peut-être qu'à l'AGA, nous aurons des nouvelles concrètes en ce sens. Un statut quo est non seulement inconcevable, mais ça constituerait un recul net au sens du paragraphe 16 (3) de la Charte qui mentionne que la législature « doit favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais ». Chaque fois qu'un gouvernement tente d'enlever des droits à nous, Acadiennes et Acadiens, il affronte une opposition sans précédent. Le présent gouvernement provincial ne porte aucunement un discours unificateur des communautés linguistiques de notre province et le tissu social en subira des conséquences pour plusieurs années. Nous avons besoin d'un contre-discours fort et cohérent qui doit forcer nos femmes et hommes d'État de débattre à un tout autre niveau. Vous pouvez compter sur la SANB pour assurer un dépôt d'un projet de loi qui assurera, au minimum, des clarifications à certaines parties de la loi.

Conclusion

Bien que j'aurais pu continuer pendant bien longtemps les nombreux dossiers auxquels nous sommes et nous allons être confronté, l'importance dans les prochaines années sera d'élever la crédibilité de la SANB à un tout autre niveau.

Le prochain conseil d'administration devra faire une campagne de membres et de mobilisation citoyenne pour assurer qu'ils restent ou reviennent au cœur de la prise de décisions de l'institution. C'est vital pour l'avenir de l'organisation.

Merci à vous, chères et chers membres, au Conseil d'administration, à l'équipe du siège social, d'assurer que l'institution soit dynamique à chaque jour de l'année.

Acadiennement,

Alexandre Cédric Doucet







GÉNIE CONSEIL | ENGINEERING | ARCHITECTURE
 BATHURST • MONCTON • TRACADIE | CARAQUET

HORS SENTIER, DE NOUVELLES PISTES

506-727-7100

LES ÉQUIPES CHEZ CORBO GÉNIE-CONSEIL & CORBO ARCHITECTURE JOIGNENT LEURS VOIX À LA VÔTRE EN CETTE 49E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADIENNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET VOUS REMERCIE DE VOUS PORTER, JOUR APRÈS JOUR, À LA DÉFENSE DES DROITS DE LA COMMUNAUTÉ ACADIENNE ET FRANCOPHONE DE LA PROVINCE.

QUE LES DÉLIBÉRATIONS DES 10 ET 11 JUIN PROCHAINS SOIENT DES PLUS FRUCTUEUSES !



Philippe Cormier
président



David Foulem
architecte



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, ALI CHAISSON



« Je ne vais rien
laisser passer,
l'égalité c'est
l'égalité. Ce n'est
pas à peu près
l'égalité. »

Robert Melanson
(1960 – 2021)

Gestion de la Société

À l'heure de rédaction de ces lignes, après plus de deux ans, la pandémie de la Covid-19 perdure encore et toujours. Il va sans dire que cela est très dur sur le moral ! N'oublions pas, la SANB est d'abord et avant tout une créature sociale, ces opérations étant intrinsèquement liées aux événements opérant dans son environnement. Sans prétention, j'avance l'observation suivante : il y a bien du changement dans l'environnement. Par ailleurs, la SANB change elle aussi : la place qu'elle occupe dans l'écosystème communautaire est de plus en plus grande, ce qui représente une avancée pour l'organisme. Cette nouvelle notoriété a cependant un prix.

Lorsque j'ai été embauché en 2016, j'avais une certaine perspective sur la réalité de la SANB, soit celle d'un Acadien qui suivait les actualités de l'organisme à partir des nouvelles du soir, des rumeurs des réseaux comme la SNA, de confidences d'amis et ainsi de suite. En décembre 2016, lors de ma première vraie réunion du Conseil d'administration Caraquet et après trois mois au service, j'ai été très clair avec les gens : tourner le bateau prendra trois à cinq ans. En date du 31 mars 2022, je crois avoir raison.

Je ne voulais pas avoir raison, mais grossièrement, entre le plan et sa mise en œuvre, il y a eu quelques imprévus, qui sont innés au système. Mon plan avait essentiellement cinq grands éléments : 1) assurer la stabilité du CA et reprendre les relations avec les élus de la société civile afin de rétablir un respect mutuel et renforcer les assises, avec une attention particulière sur le mandat reconnu de la concertation communautaire (un élément intrinsèque des objectifs de la SANB, et énoncé très clairement dans ses statuts et règlements); 2) moderniser les opérations dans toutes les sphères, y compris le déploiement d'une stratégie pour que la présidence soit élue à suffrage universel des membres, donnant ainsi à la SANB une nouvelle légitimité tel que recommandé par le rapport Richard et adopté par l'AGA en octobre 2016 ; 3) miser sur du contenu (il faut écrire, il faut écrire et encore, il faut écrire) sans oublier le contenant pour autant ; 4) diversifier le financement et bonifier le Fonds de l'avenir, pour réduire la dépendance de l'organisme sur les fonds publics; et 5) favoriser un nouveau dialogue avec les organismes dont la SANB est membre, notamment la FCFA du Canada et la SNA.

Mon but ici n'est pas de faire le bilan de mon temps à la SANB et de mes observations à son égard. Toutefois, comme diraient certaines personnes qui me connaissent très bien, demeure que j'avais un peu raison dans mon analyse présentée ci-dessus. Je dis un peu, car certaines choses ne se sont pas déroulées telles que prévues. Mais, c'est comme ça ! J'aimerais illustrer certains éléments de manière très arbitraire, afin de développer sur ce parcours.

Sur le plan de la stabilité : il a eu 5 présidences (élues et par intérim) à la SANB depuis septembre 2016. La stabilité, c'est une chose relative qui repose sur plusieurs facteurs. Cela dit, la SANB connaît une plus grande stabilité depuis juin 2020, soit depuis l'élection du président Doucet. Avoir un président élu par suffrage universel des membres ajoute non seulement une légitimité au poste, mais contribue aussi aux assises et à la stabilité de l'organisme. C'est un effet psychologique, certes, mais son impact est bien réel. La SANB en 2022, d'un point de vue de ses opérations, ne ressemble que très peu à la SANB de 2016. C'est à vous, les membres, de décider si c'est une bonne chose.

Par ailleurs, la diversification du financement demeure d'actualité. Le chemin vers ce but n'est pas toujours clair et il ne sera certainement pas facile à naviguer. Toutefois, je suis de plus en plus convaincu que nous

n'etions pas tout à fait réalistes dans nos objectifs, non pas parce que c'est irréaliste de viser l'indépendance financière, mais plutôt parce que nous voulions atteindre nos buts trop rapidement. Je ne pense pas qu'un tournoi de golf comme celui que nous avons organisé l'été dernier aurait été réalisable avant 2021. Le respect, ça se gagne. Nous avons des assises de plus en plus solides et le reste doit nécessairement s'en suivre. Les initiatives comme l'Institut de recherche sur l'autonomie de la nation acadienne (IRANA) s'inscrivent dans une démarche mieux alignée avec notre cœur de métier, soit la politique publique, le soutien à la société civile acadienne et l'innovation sociale.

Les opérations sont généralement «hybrides» depuis le début de la pandémie. La situation au Nouveau-Brunswick, avant l'éclatement de la 4e vague, a été bien meilleure qu'ailleurs. La tournée du président Doucet en août 2021 a été la première grande démarche de relations publiques depuis le début de son mandat. Espérons retrouver bientôt une certaine normalité. Une chose est toutefois certaine : les événements en formule hybride, dans une forme ou une autre, sont ici pour de bon.

En ce moment, un des plus grands défis de la SANB et de l'ensemble des organismes porte-paroles demeure l'arrimage entre les obligations relatives à la programmation financée par Patrimoine canadien les «vœux» de nos instances décisionnelles, et les impératifs du quotidien. Il faut trouver l'équilibre entre exercer le leadership attendu d'un «organisme porte-parole» au mandat généraliste, et respecter la spécificité des organismes sectoriels calés dans leurs domaines respectifs, mais parfois mal outillés dans d'autres sphères, souvent par faute de financement. L'arrimage de la concertation communautaire, peu importe sa forme, doit être au cœur de la réflexion. La question pertinente : quelle forme de concertation communautaire voulons-nous, et qui paie?

Malheureusement, le fait demeure que nos opérations quotidiennes sont trop souvent déphasées en raison de pressions contextuelles qui engendrent des virages parfois soudains. Ce n'est pas la première fois que je partage cette préoccupation. En 2022, c'est une situation qui pourrait devenir urgente si les circonstances l'obligent. La consolidation des forces vives est une action incontournable.

Chaque fois qu'on pense qu'une période de calme se trouve devant nous, un autre dossier qui nécessite une action tombe du ciel. La pandémie n'aide pas, certes, mais le fait que la SANB parait «stable» de l'extérieur nous rend la vie parfois difficile. Le problème, que je tente de faire comprendre lors de mes multiples discussions avec nos intervenants, est que la SANB n'est pas une banque et qu'elle ne peut pas être tout pour tout le monde. À la suite de telles discussions, je dois toujours me poser la question : la SANB peut-elle se permettre de ne pas «intervenir» dans tel ou tel dossier ? C'est assez paradoxal. Très souvent, la SANB se retrouve à intervenir auprès des intervenants sectoriels, afin de mettre en œuvre des stratégies, mais plus encore pour mener des actions. Le dossier de l'éducation est un très bel exemple de cette dynamique.

La défense des droits linguistique demeure notre pain et notre beurre. Cependant, la nation acadienne a également besoin de structures pour la soutenir ! Notre défi quotidien est de bien définir le rôle l'organisme, et d'y tailler une place comme acteur incontournable.





Certains parlent de moderniser la Loi sur les langues officielles fédérale, alors que la SANB parle de sa mise en œuvre. D'autres disent que l'immersion n'est pas un dossier francophone, alors que la SANB parle de l'importance de former les profs d'immersion dans nos communautés comme élément de développement régional, tout en visant la création de gros projets de développement. La SANB doit penser grand. Au moins la question de la « pertinence » de la SANB semble être passée aux oubliettes ! Le défi est d'éviter à tout prix que la SANB ne devienne trop technocratique au détriment de sa base. Paradoxalement, les droits linguistiques sont de plus en plus 'spécialisés'. Il faut outiller la membriété pour éviter qu'elle se sente délaissée par ses leaders. Il y a des 'Acadiens', des 'Acadiennes', des 'francophones' et bien d'autres, mais il faut trouver les étincelles qui allument le patriotisme d'un militantisme moderne, porté vers l'avenir.

La notion de 'faire société' est très vaste. Certains et certaines d'entre nous se questionnent si 'faire société' demeure une aspiration réaliste pour la nation acadienne. En 2022, nous avons devant nous plusieurs défis : la réforme municipale, la réforme scolaire, la réforme en santé sont tous des éléments méritant une attention particulière. La mainmise sur l'immigration est un élément essentiel à tout projet de société. La quête de l'égalité réelle passe expressément par l'acadianisation de ces démarches. L'analyse du terrain occupé par la nation acadienne au sein de ces changements importants doit se faire en appliquant une 'lentille acadienne' au problème.

Gestion financière

Le financement de la programmation est stable. Au 31 mars 2022, nous avons terminé une grosse année du point de vue des opérations. Bien que certaines personnes n'aient pas notre « dépendance » financière sur les projets, je vous dis tout simplement que sans projets, bon nombre de nos initiatives ne verraient jamais le jour. Nous avons une présidence ambitieuse et un Conseil d'administration qui ne craint pas cette ambition.

La création et l'incorporation de l'Institut de recherche sur l'autonomie de la nation acadienne (IRANA) a engendré certains défis temporaires. Le succès initial de l'initiative a par contre largement dépassé nos attentes. La grande question est de savoir si nous allons pouvoir gérer la croissance, car très rapidement notre capacité risque de se saturer. Nous visons l'obtention d'un numéro de charité pour l'IRANA, afin de d'offrir des services de recherche aux plus bas prix possibles, notamment pour le secteur communautaire.

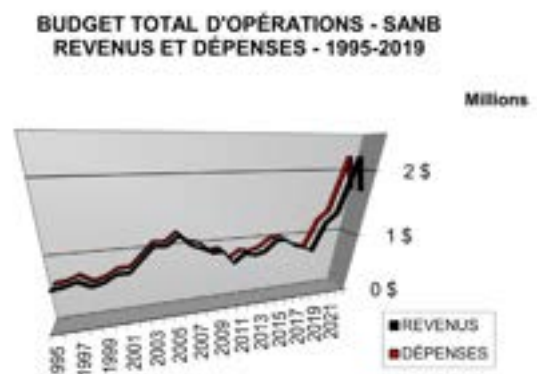
La grande surprise depuis les derniers mois a été l'arrivée de nouveaux financements du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB). Nous demeurons toutefois réalistes, car les sommes versées par la province ne sont pas gigantesques. Cela dit, sur le plan purement symbolique, les sommes sont énormes. Le GNB a octroyé des fonds pour le projet du Plan stratégique communautaire 2022-2028, et a offert des sommes additionnelles en matière d'immigration francophone. Le GNB collabore également avec Financement agricole Canada (FAC) dans un projet destiné à la petite enfance. C'est un changement de cap important et le GNB semble prendre nos idées de plus en plus au sérieux, dans un esprit de collaboration saine.

Deux projets stratégiques ont vu le jour cette année.

...vais répondre en disant que la paragraphe 16.(1) de la Charte ainsi que la partie VII de la Loi sur les langues officielles au fédéral ont une portée d'envergure nationale. Je dirais même que ce sont des dispositions constitutionnelles et législatives qui sont d'intérêt national et qu'elles doivent être mises en priorité au nom de l'unité nationale.
 (Alexandre Cédric DOUCET devant le LANG – CdC – 2021)

Le premier est la création d'un outil technologique pour gérer les résultats du nouveau plan de développement global, désormais nommé le Plan stratégique communautaire 2022-2028. Le second est une initiative de politiques publiques en matière d'éducation. C'est un projet de recherche novateur visant à actualiser le concept de la dualité en éducation, et ce à l'aube du 50e anniversaire de cette dualité.

Bien que la situation financière de l'année en cours connaisse certains défis, nous allons très certainement nous en sortir. Nous menons plusieurs projets en simultanément, et parallèlement, la conjoncture politique nous oblige à intervenir régulièrement dans la sphère publique. Toutefois, les membres élus ainsi que l'équipe font preuve d'énormément de sang-froid, car souvent nos actions sont très ambitieuses.



CONTRIBUTION DE PATRIMOINE CANADIEN
 PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES
 (FONCTIONNEMENT)
 SANB



Gestion des dossiers litigieux

En ce moment, la SANB mène deux principaux dossiers juridiques. Nous avons également réussi, par nos actions et avec l'appui de nos partenaires, à influencer positivement plusieurs décisions au cours de la dernière année.



Requête — Nomination d'une lieutenant-gouverneure unilingue (Cours du Banc de la Reine)

En politique, des décisions sont souvent prises de manière précipitée, sans considérer l'ensemble des répercussions potentielles. Toute décision risque de devenir paradoxale, car elle risque d'être perçue comme une bénédiction pour les uns et une malédiction pour les autres. La nomination de l'honorable Brenda Murphy a été vue comme une bénédiction pour certains, qui ont vu la nomination de la première femme LGBTQI+ comme un geste résolument progressiste. Toutefois, en appliquant la lentille des droits linguistiques, la nomination d'une lieutenant-gouverneure unilingue anglophone est sans aucun doute une malédiction.

En tant que Directeur générale, je ne prends jamais la décision de poursuivre un dossier de manière cavalière. Il existe toujours une multiplicité de risques à considérer. Bien que je ne sois pas en mesure d'expliquer la motivation du Conseil d'administration d'appuyer ma recommandation de poursuivre cette affaire en justice, je peux toutefois tenter de vous expliquer la mienne. Pour moi, le fait que Mme Murphy ne maîtrise pas le français représente un facteur secondaire : c'est surtout le levier potentiel que sa nomination fait surgir qui m'intéresse. Par ailleurs, ce raisonnement n'est pas forcément « juridique » : il s'agit plutôt d'une analyse « politique » de la conjoncture engendrée par cette nomination.

Depuis plus de 30 ans, je m'intéresse énormément à la Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick (Loi 88) et à la subséquente modification constitutionnelle engendrée par cette loi, soit l'article 16,1 de la Charte. Toutefois, l'étendu potentiel de cet article demeure pour le moins nébuleux.

En 1993, j'ai posé la question suivante à plusieurs leaders acadiens du Nouveau-Brunswick : que représente réellement la Loi 88, ainsi que la modification à la Charte, pour la communauté acadienne et francophone



de la province ? De manière générale, les réponses reçues étaient positives, mais vagues. Pour paraphraser l'ancien président américain Donald Trump, la réponse était tout simplement *It's gonna be great !* Trente ans plus tard, je suis un peu étonné que la quête pour l'égalité réelle demeure d'actualité et que ce rêve demeure largement inachevé.

Depuis l'avènement des droits linguistiques, l'approche juridique privilégiée de la communauté francophone a été de régler nos revendications « hors cours », notamment en proposant divers gestes législatifs afin d'affiner certaines dispositions, comme fut le cas lors de la nomination de Ferguson. Dans ce cas, l'adoption résultante de la loi C-419, Loi concernant les compétences linguistiques, a été une réussite importante pour le bilinguisme officiel au Parlement du Canada.

Toutefois, dans le cas de l'affaire Murphy, nos discussions hors cours n'ont malheureusement pas connu l'intérêt voulu. Nous avons d'ailleurs proposé à nos élus l'adoption d'un projet de loi privée, dans l'esprit de la loi C-419, mais sans succès. Je n'ai perçu aucun désir chez nos élus fédéraux de « brasser les choses », car la nomination d'une « fonctionnaire » à Fredericton n'était pas suffisamment intéressant pour « se déchirer la chemise », selon un député proche du dossier des langues officielles.

Chose certaine, Fredericton est très loin d'Ottawa et le dossier est donc demeuré « sous le radar ». Vous vous posez sans doute la question « pourquoi » ? La réponse est très simple : la Loi 88 ainsi que l'article 16,1 de la Charte (et les quelques dix pour cent du libellé de la Charte qui parlent spécifiquement du Nouveau-Brunswick et donc de la nation acadienne, le seul exemple de droits collectifs dans les documents constitutionnels du Canada) ne font pas partie des us et coutumes du Canada. Si la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick et la Loi 88 sont méconnues au sein de la députation du Nouveau-Brunswick, il va sans dire qu'à Ottawa, la question acadienne est très, très loin des esprits. Ce n'est pas un jugement, mais un simple constat de l'état lamentable de notre fédéralisme canadien.

Le Nouveau-Brunswick possède un régime constitutionnel en matière de droits linguistiques qui est tout à fait unique au pays. Les paragraphes 16 (2), 17 (2), 18 (2), 19 (2), 20 (2) et l'article 16.1 de la Charte sont exclusivement consacrés aux droits linguistiques du Nouveau-Brunswick. L'ensemble de ces dispositions visent à protéger les droits des communautés linguistiques française et anglaise du Nouveau-Brunswick.

Ces dispositions et les droits linguistiques qu'elles confèrent à la communauté doivent être considérés dans leur ensemble, ainsi que dans le contexte historique qui a permis leur promulgation. Bien que le français soit parlé sur le territoire des provinces de l'Atlantique depuis au moins 1604, les francophones n'ont reçu aucune protection juridique de leur langue et de leur culture lors de la création du Nouveau-Brunswick en 1784. Aucun droit relatif à l'usage de la langue française dans les institutions étatiques du Nouveau-Brunswick n'a été consacré dans la Loi constitutionnelle de 1867, comme cela fut le cas pour l'anglais au Québec. La communauté linguistique française du Nouveau-Brunswick n'a pas eu cette chance. Ce n'est que plus de 100 ans après son union avec le Canada, lors du rapatriement de la Constitution en 1982, que le Nouveau-Brunswick a modifié cet état de fait. En 1982, le Nouveau-Brunswick a dû se soumettre à des obligations linguistiques qui dépassaient toutes celles qui existent pour les autres provinces canadiennes et même pour l'État fédéral.

Ces obligations ont été expressément promulguées afin de remédier au statu quo qui, en réalité, représentait une « situation de diglossie avancée » et une « dégradation culturelle » progressive pour la communauté linguistique française du Nouveau-Brunswick. Pour celles et ceux qui se poseraient la question, le mot « diglossie » désigne une situation de bilinguisme où l'une des deux langues parlées par un individu ou une communauté a un statut sociopolitique inférieur.

La minute que son excellence la très honorable Mary Simon fut nommée gouverneure générale du Canada, j'ai pensé : « ils sont tombés dans notre jeu ». La requête de Mme Murphy est un dossier juridique, certes, mais le procès représente un levier pour réaliser d'autres objectifs. La nomination de Mme Simon a cependant réussi à faire ce que la nomination de Mme Murphy n'a pas pu, soit d'alimenter les manchettes nationales et d'inciter une réaction défensive de la part du gouvernement Trudeau. Le sénateur Carignan, dont la relation avec la nation acadienne et la SANB est positive, est arrivé dans ce dossier comme un cheveu sur la soupe. Le sénateur a déposé, le 24 novembre 2021, le projet de loi S-220 (Loi modifiant la Loi sur les compétences linguistiques (gouverneur général), qui a très rapidement fait les manchettes. De fil en aiguille, les chemins du sénateur et de la SANB se sont croisés. Le 1er décembre, le projet de loi S-229 (Loi modifiant la Loi sur les compétences linguistiques (lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick) fut déposé en première lecture.

En décembre 2021, la SANB a comparu en première instance à Fredericton. Au moment de rédiger ces lignes, la possibilité d'une victoire juridique pour la SANB semble bien réelle. Cela dit, que la démarche soit couronnée de succès ou non, ce n'est que le début. Sincèrement, je suis de l'avis qu'aucune des deux parties ne voudra accepter les résultats, quels qu'ils soient. Si nous tombons en appel, je pense que cela change rapidement la donne. L'évolution du dossier sera intimement liée à l'évolution du projet de loi S-229. Ici, je tiens tout simplement à souligner le potentiel de cette démarche, qui nous présente deux scénarios : soit l'affaire est perçue comme 1) un affront à Sa Majesté, ou 2) la première occasion où les tribunaux devront se prononcer sur l'article 16.1 de la Charte, et donc sur le concept des droits collectifs. Cela dit, ces deux scénarios ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs.

Notre stratégie demeure de maximiser le potentiel de l'article 16.1 comme levier collectif, notamment dans le cadre des négociations fédérales-provinciales en matière de transferts de fonds. J'espère que le résultat de cette affaire sera l'avènement de nouvelles perspectives en matière de droits collectifs, ce qui mènera à une plus grande autonomie pour la nation acadienne et à la dévolution de nouveaux pouvoirs vers la communauté (éducation, santé, petite enfance, postsecondaire et l'immigration).

Le dossier de l'Examen NCLEX-RN

La SANB et sa codemanderesse la FÉÉCUM sont comparues devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick le 19 février 2021 pour trancher sur la capacité d'agir des deux organismes dans l'affaire NCLEX-RN. La Cour a tranché en notre faveur, ce qui précipite la tenue d'un nouveau procès devant un nouveau juge. Nous repartons donc à la case de départ. Nous avons alors sommé nos conseillers juridiques à demander un nouveau soutien financier du Programme de contestation judiciaire (PJC).

Une demande a donc été déposée, et cette fois, elle fut approuvée. Nous travaillons en étroite collaboration avec notre codemanderesse, la FÉÉCUM, qui s'est démontrée un véritable partenaire engagé. L'équipe juridique révisé présentement nos options, et de nouvelles actions seront bientôt entreprises.





Gestion des relations gouvernementales

Autant à l'échelle provincial que fédéral, la SANB est souvent au centre de l'action, notamment grâce à l'indéfectible leadership du président Doucet. Toutefois, nous réalisons qu'il y a de réelles limites au niveau des ressources matérielles et humaines de l'organisme. Cela dit, bien que le leadership de la SANB dans différents dossiers passe parfois inaperçu, demeure que nous sommes très souvent en réalité les instigateurs de ces mêmes dossiers.

La politique provinciale

Dans l'année écoulée, la SANB a rencontré le premier ministre Higgs à deux reprises, soit en mai et en août 2021. En mai, la réunion a porté sur les manières dont la SANB pourrait jouer un plus grand rôle d'appui pour la province dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral, et sur la vision du gouvernement quant à la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. De toute évidence, le premier ministre croit qu'il y a un sérieux problème avec le système d'immersion française, mais que des solutions sont tout de même envisageables. Plus encore, M. Higgs semble vouloir avancer sur ce dossier, mais sans avoir de véritable vision quant à la démarche à privilégier.

La deuxième réunion a eu lieu en août, en marge de la Fête nationale du 15 août, en compagnie des ministres Cardy et Allain. Mon constat est relativement simple : parfois, j'ai l'impression que la province a plus besoin de nous qu'autre chose. Chose certaine, nous poursuivons nos discussions avec les différentes formations politiques afin d'assurer que nos enjeux fassent partie des débats en chambre et en coulisses.

La réforme municipale tant attendue par tous est passée comme un couteau dans le beurre. Aussitôt déposée, aussitôt proclamée! Je suis de l'avis que malgré le fait qu'elle soit imparfaite, cette réforme représente une avancée très importante pour la communauté acadienne et francophone de la province. De ma perspective, il est très clair que la fatigue reliée à la pandémie et au temps des fêtes a contribué de façon importante à la réussite du ministre Allain. Ce sera lors de la prochaine étape cependant que le vrai travail devra commencer. C'est un chantier gigantesque.

Encore une fois cette année, la question de l'accès à la justice en français dans nos régions a refait surface. Ce n'est pas la première fois depuis les dernières années que nous assistons à la fermeture de services juridiques et parajuridiques dans nos régions rurales. C'est un dossier dans lequel la SANB sera très probablement impliquée.

Le dossier du Champ de tir de Tracadie pourrait prendre de nouvelles proportions. Mon interprétation du dossier est ancrée d'abord et avant tout dans une perspective d'occupation du territoire. En fait, on peut y observer des parallèles avec le cas des expropriés de Kouchibouguac, des terres cédées à Oxford Foods, et j'en passe.

Cette concession de 5000 acres représente encore un autre exemple où la nation acadienne se doit de trouver de meilleures stratégies quant à l'aménagement de son territoire. La réforme municipale pourrait éventuellement servir de levier pour de tels projets.

★ Révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (et la question de l'immersion)

La SANB a déployé des efforts considérables afin d'assurer que la démarche de la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (LLO-NB) soit le plus robuste que possible. Nous y avons consacré énormément de temps et nous essayons très sincèrement de sortir des sentiers battus. Notre démarche vise à donner une nouvelle force à la LLO-NB, pour faire de cette loi phare un véritable outil de développement pour la nation acadienne. Par exemple, la création d'un Comité permanent de langues officielles à l'Assemblée législative pourrait servir à démystifier la LLO-NB, notamment en y accordant plus de temps et d'importance lors de la formation de la nouvelle députation. Un bon début serait d'y consacrer, au minimum, plus de temps qu'aux politiques de remboursement des frais... À chacun ses priorités!

En ce qui concerne le processus formel de la révision, nous avons déposé notre mémoire et certains documents associés à la fin du mois d'août 2021. Nous avons rencontré les commissaires lors d'une réunion privée à Moncton le 16 septembre 2021.

Les commissaires Finn et McLaughlin ont déposé leur rapport initial le 15 décembre 2021. Généralement parlant, le rapport reprend bon nombre de nos revendications. Il reste cependant énormément de travail à faire, car une révision de la Loi n'équivaut pas à un projet de loi.

La réaction du premier ministre, qui est le ministre responsable de l'application de la Loi, était d'annoncer qu'il attendra la réception du deuxième rapport sur l'immersion française avant de réagir publiquement. Toutefois, je ne peux guère concevoir que le premier ministre Higgs investirait des centaines de milliers de dollars dans un « processus » sans qu'il n'aboutisse par une « action » quelconque. En date de la rédaction du présent rapport, la position de Higgs relativement à toute amélioration de la LLO-NB manque cependant de clarté.

Afin de continuer à faire pression sur le gouvernement, la SANB a réussi l'organisation d'une première initiative de lobbying intensif à Fredericton sous la bannière « Équipe Acadie » en mars 2022. Cette stratégie de démarchage pointue visait à regrouper des leaders de diverses organismes de la société civile acadienne afin d'exhorter les députés de toute formation politique confondue à déposer un projet de loi visant une réforme conséquente de la LLO-NB. L'événement fut un très grand succès, et nous avons vociféré nos revendications à une trentaine d'élus et de décideurs politiques et gouvernementaux. Vu le succès retentissant de cette démarche, les participantes et les participantes revendiquent l'organisation d'autres initiatives « Équipe Acadie », autant à Fredericton qu'à Ottawa.





★ Révision de la Carte électorale du Nouveau-Brunswick

Nous avons reçu un financement pour la rédaction d'un mémoire (avis juridique) sur la révision de la carte électorale du Nouveau-Brunswick. Le processus, en date de la rédaction du présent rapport, n'est pas encore officiellement entamé. La SANB va très certainement déposer un mémoire, soit seule ou en collaboration avec d'autres organismes, afin d'assurer la révision ne réduise pas le poids politique de la nation acadienne sur les affaires de la province.

★ Réforme municipale

Sur le dossier de la réforme municipale, l'implication de la SANB demeure tertiaire. Nous suivons les développements et nous participons à certaines réunions dans le cadre de la réforme. Ironiquement, la question municipale a été identifiée parmi les grands axes dans le cadre des consultations pour le Plan stratégique communautaire. Peu importe le résultat de cette réforme, la question municipale est loin d'être réglée, car son impact se fera sentir dans nos communautés pour des années à venir.

Le président Doucet en particulier a collaboré à plusieurs initiatives, dont le dossier de Baie Ste-Anne. La question municipale est avant tout une question géopolitique. Nous avons été vivement interpellés par les gens des Districts de services locaux, et généralement parlant, les résultats ont été très positifs. La SANB souhaite sincèrement que la réforme municipale ait une incidence positive sur le développement régional, notamment en région rurale.

★ La politique fédérale

En décembre 2021, j'ai eu l'occasion d'accompagner le président Doucet, l'administratrice Sluyter et le trésorier Rousselle lors d'une mission de représentation à Ottawa. Sans abuser de ma lentille de « rapporteur », je crois sincèrement que l'exercice a été très intéressant à plusieurs niveaux. Ma première motivation était tout simplement de donner à d'autres membres du Conseil d'administration une chance à vivre des expériences du genre, pour qu'ils puissent bien comprendre la complexité du travail de revendication. Alors que cette mission est survenue peu de temps après les élections fédérales, les différents comités de la Chambre et du Sénat étaient à peine sur pied. Les bureaux des députés étaient largement vides, et nous avons dû composer avec énormément de confusion quant aux lieux des réunions (surtout au Sénat). Nous avons donc pu expérimenter la ville d'Ottawa lors d'une période de transition parlementaire, mais c'est un peu dans ce chaos que le Parlement canadien fonctionne, même en temps normal.

Pour faire le résumer des mois d'automne, je peux dire que nous avons eu énormément de discussions avec des ministres, des secrétaires parlementaires, des députés, des membres de l'opposition, du personnel politique, des fonctionnaires et j'en passe. Cela dit, la machine du gouvernement semble gravement affectée par la pandémie, et les roues du pouvoir tournent à seulement vingt-cinq pour cent d'efficacité.



Modernisation de la Loi sur les langues officielles (Canada)

Nous avons enfin vu le dépôt du projet de loi modernisant la Loi sur les langues officielles du Canada, et le document présenté correspond largement à nos attentes, bien que certains éléments demeurent nébuleux, comme la reconnaissance de la spécificité du Nouveau-Brunswick et la question de la mise en œuvre de la Loi par une agence centrale.

Alors que le projet de loi de la ministre Joly est mort au feuillet lors du déclenchement des élections fédérales, la nouvelle ministre des Langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas Taylor, n'a pas tardé à remettre ce dossier au calendrier parlementaire. C'est donc la première fois qu'une acadienne soit aux commandes du dossier des langues officielles. La SANB revendique depuis longtemps le concept de droits collectifs et la spécificité du Nouveau-Brunswick : qui mieux qu'une acadienne pour enfin nous livrer la marchandise !

Le projet de loi C-13 (Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois), a passé l'étape de la première lecture le 3 mars 2022. Peu importe le résultat final, ce dossier sera historique par sa nature et par sa portée.

La majorité des acteurs communautaires d'un bout à l'autre de la francophonie canadienne semble être satisfait du dépôt d'un projet de loi, mais sans nécessairement comprendre son incidence sur les opérations quotidiennes des ministères et des agences gouvernementales. Cela dit, le président Doucet et moi avons travaillé d'arrache-pied sur plusieurs aspects de la mise en œuvre de la Loi.

Revendiquer la « spécificité du Nouveau-Brunswick » est certes très louable, mais personne à l'extérieur de la SANB ne semble bien comprendre à quoi pourrait ressembler cette spécificité dans une optique d'exécution. Tout d'abord, le Gouvernement du Canada devra dorénavant considérer le régime linguistique particulier du Nouveau-Brunswick lors de la conceptualisation de nouveaux programmes. En matière d'immigration, par exemple, cela pourrait permettre au Nouveau-Brunswick de négocier un arrangement particulier avec le fédéral où la nation acadienne aurait un plus grand mot à dire sur son système d'immigration. Cette spécificité pourrait d'ailleurs prendre la forme d'un projet pilote sur l'assurance emploi pour le travail saisonnier, afin de mieux répondre aux réalités d'une région comme la Péninsule acadienne. Plus encore, pourquoi ne pas viser la création d'un projet pilote de développement régional, comme le revenu annuel garanti, taillé sur mesure pour répondre aux besoins de nos communautés rurales francophones. Avec ce levier à notre disposition, notre seule limite serait la créativité de nos collectivités !

Bref, notre démarche est relativement simple : parallèlement aux processus législatifs, nous réfléchissons à la mécanique de l'appareil fédéral, afin de préparer, de concert avec l'agence centrale du Conseil du trésor, une série de stratégies ciblées de mise en œuvre. Je n'en sais rien, mais si notre objectif se résume à assurer qu'un pauvre bilingue soit assuré un poste au bureau de passeport à Halifax, je pense qu'on manque de vision et de créativité !



Je tiens à vous le préciser, peu importe ce que les « autres » disent, cette nouvelle monture de la LLO doit être d'abord et avant tout un projet de loi avec une conséquence financière importante. Si les gens tentent de toutes les manières de trouver des façons à couper dans le gras, c'est bien parce que le gras coûte cher ! Le seul intérêt pour la nation acadienne, c'est le gras. Le gras, c'est la partie VII. La partie VII, c'est notre survie !

Gestion des relations publiques et la concertation

Les relations publiques sont intrinsèquement liées au succès de la SANB. Plus encore, la concertation communautaire est le seul levier dont la SANB dispose pour consolider les forces vives de la société civile, et pour parler d'une voix unie. La concertation nous donne une plus grande force de frappe et sert à conférer plus grande une légitimité aux messages véhiculés par la SANB à tous les niveaux.

La concertation communautaire et le Plan stratégique communautaire

Quant à la rédaction d'un nouveau Plan stratégique communautaire (PSC), nous avons démarré les travaux en avril 2021, et un an plus tard, le processus tire vers la fin. Mon intention demeure très simple, soit de conceptualiser un document auquel la société civile peut adhérer, afin de jeter des bases solides pour la revendication de la spécificité du Nouveau-Brunswick lors de négociations avec Patrimoine canadien, ainsi que les divers ministères et agences du gouvernement fédéral. L'engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le processus devrait également permettre au PSC d'encadrer la relation entre les organismes communautaires et le gouvernement provincial.

Pareillement, la société civile acadienne a besoin d'instruments pour mesurer le progrès de ses initiatives, et ainsi réduire le fardeau administratif lié à la gestion des fonds publics. Les organismes vivent actuellement une période très lourde, car les dossiers sont de plus en plus complexes et le fardeau de leur gestion est de plus en plus grand. Ce faisant, la SANB a reçu un financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) dans le but de développer et opérationnaliser un outil informatique :

[...] soutenu par une base de données [...], permettant aux gestionnaires de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick de recueillir et d'administrer les données essentielles au rendement des organismes, afin de mesurer la progression de réalisation des priorités énoncées dans le Plan stratégique communautaire (PSC). Appuyer les efforts de consultation communautaire pour le PSC ainsi qu'une analyse dans le but d'identifier de nouvelles pistes de financement – consultation avec les ministères et agences de la Partie VII en regard du Plan d'action sur les langues officielles de 2023-2028. Identification de grandes tendances (Immigration, Ruralité, Défi démographique, etc.). L'outil permettra la production de rapports en temps réel, tout en reposant sur une approche des trajectoires stratégiques des phases d'un cycle de financement, mais plus encore pour la durée du PSC (normalement 5 ans). Le but est de permettre une plus grande prise de responsabilité vis-à-vis les résultats escomptés et réels. Un progiciel de gestion informatisé permettrait la cueillette et la manipulation des données en temps réel, facilitant la production des rapports pour mieux mesurer les résultats, mais plus encore pour dégager des grandes tendances, etc. De plus, les données pourront être croisées et fusionnées à certaines étapes identiques, simplifiant ainsi le processus administratif et assurant une gestion plus efficace et efficiente.



C'est un projet innovateur de grande envergure qui contribuera à augmenter l'efficacité des opérations de nos organismes. Le but ultime c'est d'en tirer des données probantes et d'alimenter nos arguments lors de toutes futures négociations d'enveloppes de développement communautaire.

Le processus de consultation des organismes est essentiellement terminé. MU Conseils travaille présentement sur les plans d'action pour assurer la suite des choses. Une dernière session de travail, de rétroaction et de confirmation est prévue tôt dans la nouvelle année.

Les 50 prochaines années de la dualité en éducation

L'éducation est un dossier transversal qui réunit une grande diversité d'acteurs plus ou moins d'accord entre eux. Après 50 ans de dualité en éducation, nous devons nous interroger sur le bilan de cette dualité, afin de pouvoir mieux nous orienter pour les 50 prochaines années. Les différentes réformes en éducation au Nouveau-Brunswick font certainement couler beaucoup d'encre. Cependant chez les francophones, il faut toujours viser plus loin et réfléchir de manière holistique : il faut penser à la manière dont l'éducation pourrait servir à contrer l'exode rurale, ou bien à comment l'intégration la petite enfance au continuum de l'apprentissage pourrait servir de levier pour nos écoles. Pouvons-nous rêver à « l'assimilation inversée », en donnant une plus grande place aux anglophones et aux allophones dans nos écoles? Encore une fois, je tiens à souligner que nous ne pouvons pas nous permettre de limiter nos aspirations. La nation acadienne ne peut pas se contenter de la médiocrité : elle doit absolument aspirer à l'excellence. Elle se doit d'innover.

À la suite d'une série de réunions sur la réforme scolaire du ministre Cardy en l'automne 2019, la SANB a proposé une démarche pour concevoir une réponse concertée de la communauté acadienne au livre vert du ministre Cardy. Cette démarche visait également d'entamer une analyse plus profonde de notre système d'éducation. De concert avec nos partenaires la Fédération des Conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, l'Association des enseignant.e.s francophones du Nouveau-Brunswick, et l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, nous avons reçu le feu vert. Résultat : la rédaction d'un document d'encadrement basé sur de la recherche et les consultations auprès des divers acteurs du secteur de l'éducation. Nous prévoyons également une journée

de réflexion, en avril 2022. Le but ultime est d'organiser, dans le cadre des célébrations de la dualité en 2024, un événement international qui portera sur la dualité en éducation du Nouveau-Brunswick, pour comparer les divers modèles que d'autres communautés ont conçus pour répondre à leurs besoins en éducation. Comment font les communautés linguistiques minoritaires du Jura, du Val d'Aoste, de la communauté germanophone de la Belgique, du pays de Galles, etc. ? Vous vous dites peut-être que je vois grand, mais la nation acadienne a-t-elle le luxe de faire autrement ?

De ma perspective, le plus grand danger dans ce dossier est que les gens deviennent obsédés par la question de la gouvernance scolaire. La gouvernance scolaire n'est qu'un morceau du casse-tête. L'article 23 donne une multitude de pouvoirs à la communauté en matière de gestion. La loi scolaire au Nouveau-Brunswick est inconstitutionnelle, et ce n'est pas une nouvelle. L'heure est-elle pas arrivée d'aller chercher la 'balance'? Visons grand et visons l'autonomie en matière de notre système scolaire!

Conclusion

Je fais de mon possible pour demeurer fidèle à mes valeurs. J'aime le franc parlé, mais également les gestes de soutien, et les gestes d'appréciation. Je sais que mon travail crée des conséquences parfois bonnes, parfois mauvaises. Sachez que je souhaite que du bien pour les gens qui m'entourent. La SANB se doit d'avoir une vision de l'intérêt général et doit être au service de la communauté et de la société civile. Elle doit demeurer le garant de notre œuvre collectif. Ce sont mes valeurs, mais j'espère qu'elles seront contagieuses, tout autant que le virus qui nous guette depuis les deux dernières années.

J'aimerais encore une fois remercier les directions générales de nos réseaux provinciaux, régionaux et nationaux. Aux directions générales des organismes auxquels nous adhérons fièrement, notamment la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) et la Société nationale de l'Acadie (SNA): je vous remercie de vos services rendus à la francophonie et à l'Acadie.

Le 31 mars 2022 marque pour moi la fin de cinq années de travail à la SANB. La direction générale d'une entité comme la nôtre a besoin d'un appui continu, plus précisément de la part des membres du Conseil d'administration. Je suis très reconnaissant de votre engagement, ainsi que de votre précieux soutien. Vous êtes engagés, vous prenez des risques, et vous osez! En Acadie du Nouveau-Brunswick, il faut osez. On ne peut pas céder notre place à personne. En particulier, je dois signaler la vision, l'engagement et le dévouement du président Alexandre Cédric Doucet, qui m'appuie de façon professionnelle et responsable. Le président Doucet est un homme digne de toutes les reconnaissances qui lui ont été conférées. Merci de votre service et votre appui.

D'ailleurs, il faut une équipe solide et expérimentée pour assurer le succès qu'on connaît. Je suis fortuné d'avoir comme conseillers des personnes très dévouées, passionnées et généreuses. J'aimerais commencer par ma plus proche collaboratrice, la directrice générale adjointe, Mme Denise Rousselle. C'est grâce à Denise que ma santé mentale demeure. Pour cela, je vous remercie !





Je suis très reconnaissant envers mon « ministre de la Propagande », M. Éric Dow, plus communément connu comme le directeur des communications, qui met sa plume au service de l'Acadie. Merci à Sébastien Lord-Émard, qui nous interpelle et qui nous guide vers des sentiers peu connus. À Chanelle Doucet, merci d'avoir accepté le grand défi d'assurer les finances de l'organisme. Merci à Stéphanie Méroni, coordinatrice du RIFNB, pour participer à cette aventure de manière sincère et souriante. Je peux dire la même chose de Sara Azhari, qui fait également rayonner le RIFNB avec un sourire. J'en profite pour signaler le départ de Chantal Vortmann-Rieswick et de Véronic Thériault, qui ont démontré une grande passion pour la francophonie. En plus, nous remercions la panoplie d'employées et d'employés temporaires, d'étudiantes et d'étudiants, de pigistes, de collaborateurs et de collaboratrices de toutes sortes avec qui nous travaillons. Je suis très reconnaissant de votre contribution.



PROJETS, PARTENARIATS, MEMBRIÉTÉ ET ACTIVITÉS

Sondages auprès des membres

Des sondages ont été lancés à l'automne 2021 et en janvier 2022 pour prendre le pouls de nos membres sur les sujets suivants : le bilinguisme dans l'affichage commercial, le discours du trône, la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, les relations avec les peuples autochtones et finalement sur le bilinguisme des chefs de parti politique.

Infolettre

Après différents tests sur la meilleure manière de préparer et envoyer une infolettre aux membres, la plateforme membre de la SANB a été adaptée et ce sont six envois qui ont été effectués depuis l'hiver 2022. On y trouve un mot du président, les activités de la SANB, des nouvelles du réseau associatif acadien et francophone, une revue de presse, des offres d'emplois et des appels d'offre.

Site web

Le site web de la SANB a été mis à jour avec une nouvelle organisation des informations, plus claire et plus efficace. En particulier, soulignons la nouvelle section « Boîte à outils » : les droits linguistiques sont clairement expliqués à la lumière des lois sur les langues officielles et de la Charte canadienne des droits et libertés, en plus d'offrir des ressources pour faire respecter ses droits (liens vers les commissariats aux langues officielles et ombuds) ainsi que des appels à l'action (gabarit de lettres aux députés et pour les journaux).

Mois de l'Histoire des Noirs

Après une rencontre très appréciée de la SANB avec une vingtaine d'associations culturelles en septembre à Moncton, la SANB collabore étroitement avec le Conseil provincial des personnes d'ascendance africaine du Nouveau-Brunswick. Une programmation virtuelle mettant en vedette des personnes d'ascendance africaine pour le Mois de l'Histoire des Noirs (février 2022) a permis de créer des vidéos et de faire la promotion de l'apport des francophones afrodescendants de notre province.

Parle-Ouère

À partir du mois de mai jusqu'à l'automne 2021, les Parle-Ouère ont été mobilisés par trois grands dossiers :

- les consultations publiques au sujet de la révision de la LLO
- l'Assemblée générale annuelle, avec des ateliers et des séances de discussions sur différents sujets, en partenariat avec plusieurs organismes acadiens, dans les jours précédant l'AGA comme tel : Parle-Ouère inaugural avec Mme Katherine d'Entremont, Me Michel Doucet et Me Gabriel Poliquin, discussions sur la santé mentale en temps de pandémie avec la FJFNB, réforme de la gouvernance locale avec l'AFMNB, etc.;



- les consultations en vue du Plan stratégique communautaire 2022-2028. Ces rencontres publiques ont mené à l'élaboration d'un plan préliminaire, qui a été discuté et retravaillé durant une session en avril 2022 avec une vingtaine d'organismes acadiens et francophones.

En 2022, deux Parle-Ouère ont été organisés, l'un de manière virtuel et l'autre en présentiel :

- Le Parle-Ouère AcadieTerre : suite à la demande de l'AGA 2020 de la SANB pour que l'organisme intègre mieux la question environnementale à son mandat, de manière transversale, entre autres en organisant un forum, ce dernier a eu lieu le 16 avril 2022 en collaboration avec le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick et le programme #JeunesEnAction. Mme Cléa Frapin, stagiaire de l'Université de Moncton, a contribué à l'organisation, en plus de créer des affiches de sensibilisation sur les enjeux abordés durant le forum : acidification des océans (présenté par Lisa Fauteux, de Verts Rivages dans la péninsule acadienne), épandage de glyphosate sur les forêts (présenté par Francine Lévesque d'Eco-Vie, dans le Restigouche-Ouest) et érosion côtière (présenté par Serge LaRoche, du Groupe de développement durable du pays de Cocagne). Une remise de prix conjoint, par le RENB et la SANB, ainsi qu'une sortie ornithologique au Cap-Jourimain, ont suivi l'événement.
- Un Parle-Ouère élaboré avec le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Réseau en immigration francophone, s'est tenu à Petit-Rocher le 19 mai 2022 après le Forum annuel du RIFNB, sur le thème « Immigration francophone au féminin : défis et réalités ».

L'Omnium de l'Acadie

En marge de l'AGA du Fonds de l'Avenir de la SANB, nous avons organisé un premier tournoi de golf au bénéfice de notre Fonds. Un de nos stagiaires estivaux, Sébastien Roy, a été le maître d'œuvre de cet événement, qui fut un franc succès. L'édition 2022 aura lieu à Memramcook.

Le Prix A.-M.-Sormany

Après un report dû à la pandémie, une séance de remise du prix a aussi pris place en marge de l'AGA du Fonds de l'Avenir, et a récompensé Jean-Luc Bélanger (2020) et Dominic LeBlanc (2021). La biographie du Dr A.-M. Sormany écrite par feu Alexandre Savoie est en cours de réédition, en accord avec la famille de l'auteur, et sera publiée aux éditions de la Francophonie de Caraquet d'ici la fin de l'année 2022.





Cahier d'activités pour la petite enfance

La SANB a obtenu des fonds de Financement agricole Canada et du gouvernement provincial (langues officielles) afin de créer un cahier d'activités pour favoriser la littératie et la construction identitaire chez les enfants de 2 à 5 ans, axé sur les paysages et les produits agroalimentaires issus de toutes les régions de la province.

Lis pour voir

Créé avant la pandémie, le projet Lis pour voir (financé par le GACEF et Patrimoine Canada) a été mis pour un temps sur la glace, avant de prendre son envol au plus récent Salon du livre d'Edmundston. La SANB y a tenu un kiosque avec le matériel de visibilité, le matériel informatif et l'agent de projet a pu faire une présentation sur scène ainsi qu'une entrevue à la radio. Des démarches sont en cours pour réitérer l'expérience à l'automne 2022, au Salon du livre de Dieppe.

Partenariat avec #JeunesEnAction

La SANB a signé une collaboration avec le programme national de micro-subventions #JeunesEnAction, afin de stimuler l'action concrète des jeunes francophones de 30 ans et moins dans la province.

Semaine de la Fierté française et Mois de la Francophonie

Cette année encore, la SANB a coordonné les communications et la promotion des Rendez-vous de la Francophonie dans la province (mars 2022), en plus de souligner de différentes manières la Journée internationale de la Francophonie et la Semaine provinciale de la Fierté française.

Journée de commémoration et solidarité en faveur du peuple ukrainien

Le 18 mars 2022, la SANB a collaboré à l'organisation d'un événement en faveur de la paix à l'instigation d'un de ses membres, Valéry Robichaud, avec plusieurs autres organismes, au premier chef desquels la SNA et le Club ukrainien de Moncton. La chanteuse Sandra Le Couteur, notre directeur des communications Éric Dow et les poètes officiels de la ville de Moncton, Jean-Philippe Raïche et Kayla Geitzler, ont performé à la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption.



RAPPORT DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS, ÉRIC DOW

Depuis mes débuts à la SANB, il y a près de cinq ans maintenant, j'ai toujours affirmé l'axiome suivant : le pouvoir de la SANB réside dans sa capacité d'influencer le discours politique et social au bénéfice de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

En effet, si la SANB d'il y a cinq ans ressemble que très peu à l'organisme porte-parole que nous connaissons aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à sa capacité de demeurer dans l'œil médiatique afin de maintenir une pression populaire constante auprès de nos décideurs nationaux et provinciaux, et ce sur une multiplicité d'enjeux.

À cet égard, les statistiques ci-dessous présentées sur la portée médiatique et la performance générale des médias sociaux de l'organisme au cours de la dernière année démontrent que l'organisme est manifestement au centre des débats entourant les langues officielles, au Nouveau-Brunswick comme à l'échelle nationale. D'ailleurs, je tiens particulièrement à souligner le travail acharné de la présidence de l'organisme, M. Alexandre Cédric Doucet, dont les centaines d'entrevues accordées ont fait en sorte que la SANB a été mentionnée dans plus de 400 articles journalistiques au cours de la dernière année.

Les communications externes de l'organisme ne sont cependant qu'un morceau du casse-tête. Si la SANB est d'abord et avant tout un mouvement citoyen composé de membres engagé.es et d'origines diverses, il va de soi que les communications internes occupent un rôle primordial dans les activités de l'organisme. C'est pour cette raison que depuis les dernières années nous misons sur la bonification des communications avec les membres, que ce soit par le biais d'infolettres, de vlogues de la présidence, de sondages, etc., afin d'assurer que nos adhérent.e.s soient au centre des grandes orientations de la SANB.

Il est également important de souligner que la SANB évolue à l'intérieur d'un écosystème communautaire avec une diversité d'acteurs et d'actrices de la société civile acadienne. Étant un organisme voué entre autres à la concertation des forces vives de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, la SANB cherche à avoir un effet structurant au sein du réseau, notamment par l'organisation d'événements permettant à ressembler l'ensemble des acteurs et des actrices communautaires de la province.

C'est dans cet esprit que s'est organisé au mois d'avril la toute première initiative de lobbying communautaire intensive à Fredericton, Équipe Acadie. Nous avons donc profité de ce rassemblement pour offrir une programmation parallèle aux responsables des communications des organismes participants, le tout dans le but de voir naître un réseau de communications communautaires.

Par ailleurs, la SANB est toujours à la recherche de façons innovantes à faire connaître l'organisme auprès de nouveaux publics cibles. La SANB est donc fière d'avoir conclu cette année une entente de collaboration et de promotion mutuelle avec l'Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick (ARCANB). Alors que cette entente n'est qu'à ses tout débuts, nous sommes confiants que ce partenariat permettra à l'organisme de se faire davantage entendre sur les ondes de nos radios locales, qui sont des piliers de notre environnement médiatique communautaire en Acadie.

Enfin, il est important de mesurer de façon concrète la portée des communications de la SANB afin de vérifier, dans la mesure du possible, les affirmations présentées ci-dessus. À ces fins, la SANB a poursuivi encore cette année une entente de service avec une plateforme de veille médiatique appelée Meltwater. Ce service a permis à la SANB de répertorier la présence de ses communications et de tous les articles qui parlent de l'organisme sur une variété de plateformes Internet, autant sur des sites de presse traditionnelle comme Radio-Canada ou le Devoir que sur les médias sociaux comme Facebook et Twitter.

Meltwater offre aussi un système de diffusion de contenu ainsi qu'un moteur de recherche avancé qui permet de cibler divers influenceurs dans la sphère médiatique. Ce système a permis à certaines communications de la SANB d'avoir une portée nationale.

Rapport des médias sociaux – 1er avril 2021 au 31 mars 2022

Facebook



Nombre d'abonnés

Le 1er avril 2021 : 4 411

Le 31 mars 2022 : 4 643

Augmentation de 232 abonnés (organique)

Nombre de mentions J'aime la page

Le 1er avril 2021 : 4 283

Le 31 mars 2022 : 4 459

Augmentation de 176 J'aimes (organique)

Nombre de publications : 312

Twitter



Tweets : 305

Impression des Tweets : 427 600

Visites du profil : 27 380

Mentions de la SANB : 881

Abonnés : 3257

Nouveaux abonnés sur la période : 251

Instagram



Abonnés : 711

Publications : 183

YouTube (SANBtv)



Vidéos : 27

Visionnements : 1682

Exposition, portée médiatique et sa valeur monétaire – 1er avril 2021 au 31 mars 2022

L'exposition médiatique apporte des informations quant à la couverture d'un événement ou d'un sujet sur une période donnée. La portée potentielle donne quant à elle des informations sur la quantité potentielle de personnes ayant été exposées à l'information, notamment par la presse écrite ou les médias sociaux. L'équivalence en valeur publicitaire représente la somme qui aurait dû être dépensée en publicité pour atteindre le même public.

Mentions de la SANB dans les médias

Médias traditionnels (presse écrite et en ligne) : 409

Statistiques sur ces mentions

Portée potentielle – Médias traditionnels : 714 000 000

Écho — Médias sociaux : 409 articles ont été partagés 56,4 k fois sur les médias sociaux (95% sur Facebook, 5% sur Twitter)

Équivalence en valeur publicitaire : 6 600 000 \$

Éric Dow,

Directeur des communications



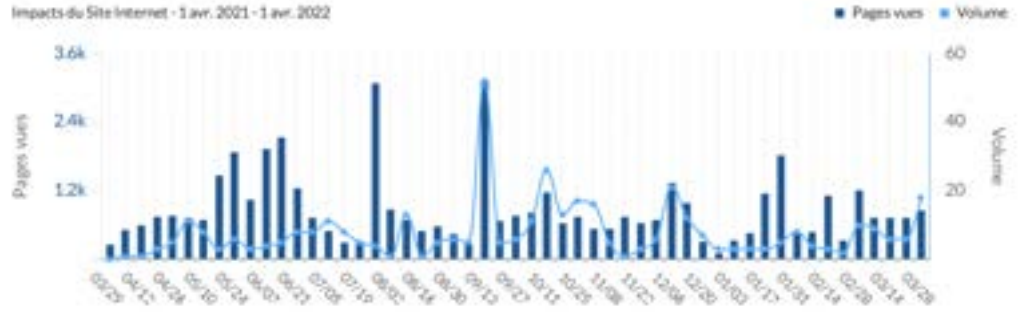
Données tirées du site Web officiel de la SANB : www.sanb.ca

IMPACTS DU SITE INTERNET

Réalisé par 

Données tirées du site Web officiel de la SANB : www.sanb.ca

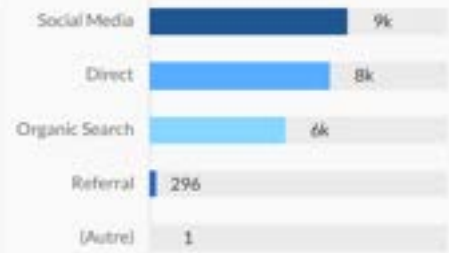
Impacts du Site Internet - 1 avr. 2021 - 1 avr. 2022



UTILISATEURS



Sessions

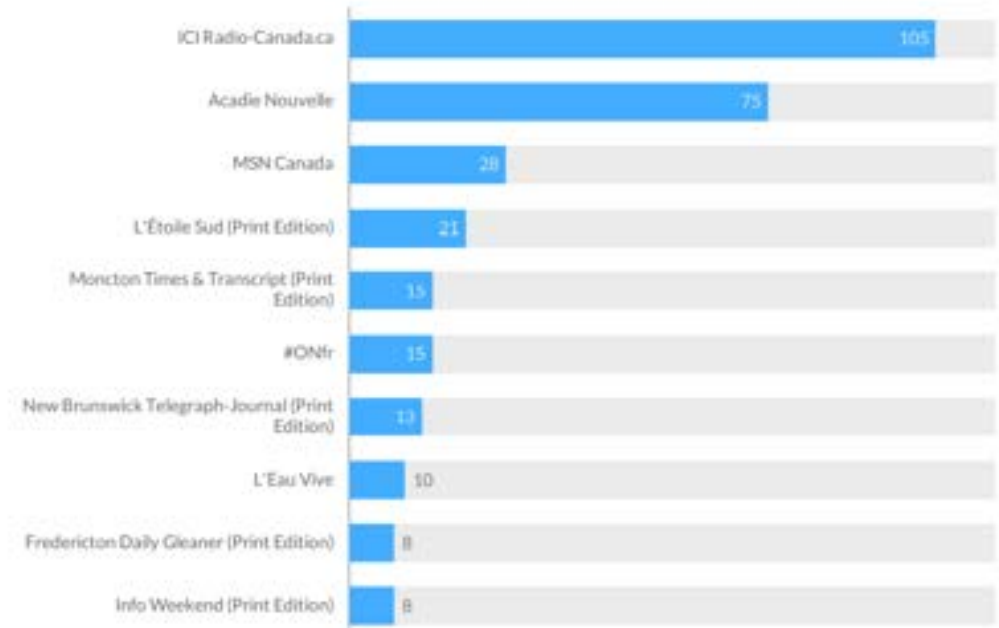


Sources principales

TOP SOURCES

Radio-Canada est la source qui a le plus mentionné SANB

Top Publications par Volume - 1 avr. 2021 - 1 avr. 2022



ÉTATS FINANCIERS

SANB

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022 Budget	2022 Réal	2021 Réal
PRODUITS			
Contribution fédérale - Ministère du Patrimoine canadien	630,000	630,000	630,000
Subventions salariales	-	133,518	203,161
Administration de projets et autres Projets	144,500	269,696	377,110
	616,814	618,830	990,658
	1,391,314	1,652,044	2,200,929
CHARGES			
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT			
Représentation et communications	904,329	1,083,533	1,086,262

	2022	2022	2021
PROJETS			
Emploi d'été Canada	3,735	3,735	3,712
Immigration francophone	393,624	395,641	485,271
SEED	5,485	5,485	-
COVID-19	-	-	372,499
AcadieBOOKtube	-	-	26,055
Consultation PSC/LLO	191,976	195,233	64,400
Jeunesse Canada au travail	21,994	23,065	40,647
	616,814	623,159	992,584
	1,521,143	1,706,692	2,078,846
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AUTRE REVENU (DÉPENSE)	(129,829)	(54,648)	122,083
AUTRES REVENUS (DÉPENSE)			
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	(180)
Contribution du (au) Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.	129,829	54,648	(75,381)
	129,829	54,648	(75,381)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE	-	-	46,702

Ordinix : fier partenaire de la SANB !



RAPPORT DE LA COORDINATRICE DU RIFNB, STÉPHANIE MÉRONI

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) de par son rôle dans la défense des droits linguistiques des Acadiens et francophones au sein du Nouveau-Brunswick accorde un intérêt particulier au dossier de l'immigration francophone depuis quelques années maintenant.

Elle est l'organisme fiduciaire qui gère le dossier du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB) depuis 2011. Le RIFNB est un projet fédéral qui vise à aider les communautés en situation minoritaire hors Québec touchées par le déclin démographique en s'appuyant sur l'immigration francophone.

D'année en année, le Réseau s'est développé et son impact sur la communauté néo-brunswickoise a grandi. Mais qui est le RIFNB ? C'est avant tout le regroupement de 27 membres multisectoriels francophones et/ou bilingues, en lien direct ou indirect avec le dossier de l'immigration francophone dans la province. Ces 27 organismes constituent la pierre angulaire de la mise en œuvre de la stratégie en immigration francophone au sein du Nouveau-Brunswick. Et c'est grâce à leurs actions répétées que le parcours d'intégration du nouvel arrivant francophone se fait de mieux en mieux à travers la province. Ils sont la « voix » de leur communauté et ils véhiculent le message de l'importance des services « par et pour » les nouveaux arrivants francophones dans leur région respective pour que chaque nouvel arrivant puisse être servi en français.

La réalité du Covid nous a encore malheureusement frappé en 2021-2022. Cette pandémie a amené avec elle, son lot de défis que chaque intervenant dans le dossier de l'immigration francophone a su prendre en main et gérer au mieux en fonction des moyens disponibles.

Cette crise sanitaire nous a rappelés à l'ordre sur différents enjeux que connaît le dossier de l'immigration francophone notamment dans les domaines de l'employabilité, du logement, de la santé et de l'intégration sociale des nouveaux arrivants. Les membres du RIFNB sont prêts à redoubler d'efforts pour pouvoir apporter leur soutien dans les différents enjeux sociétaux et aider à trouver des pistes d'amélioration.

Divers dossiers ont rythmé cette dernière année comme le dossier sur la réforme de la loi sur les langues officielles provinciale et fédérale où les membres du RIFNB ont pu apporter des recommandations en matière d'immigration francophone via le processus de consultations mises en place par la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Le dépôt du rapport du Commissariat aux langues officielles : « Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus » a également eu et aura un gros impact sur la vision du RIFNB et ses actions futures dans sa stratégie en immigration francophone. Comment la communauté pourra renverser définitivement le déclin et franchir enfin le niveau de croissance espéré? Des pistes d'actions concrètes ont été apportées par la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) et le RIFNB restera attentif à ces points durant la prochaine année pour appuyer une future mise en œuvre.

Notre mission de concertation des organismes membres s'est poursuivie durant toute la dernière année à travers plusieurs rencontres virtuelles. La mise en œuvre de projet commun a également vu le jour cette dernière année notamment pour :

- La mise en œuvre de la Semaine nationale de l'immigration francophone du 8 au 17 novembre 2021 où durant toute une semaine, différents organismes en lien avec l'immigration francophone ont organisé des activités diverses à destination de la communauté
- La mise en œuvre d'une étude sur l'état des lieux de l'accueil des nouveaux arrivants francophones dans le système éducatif au Nouveau-Brunswick
- La mise en place d'une formation en immigration francophone afin de perfectionner les compétences des différents membres et partenaires à ce sujet
- La mise en œuvre encore durant cette dernière année de 40 ateliers de sensibilisation à la diversité et au racisme dans des écoles francophones du Nouveau-Brunswick pour des jeunes de 11 à 18 ans et plus.

Bien d'autres projets et activités ont été réalisés durant cette dernière année, mais cela serait trop long pour tous les énumérer. Les 27 membres du RIFNB ont encore prouvé cette année qu'un travail acharné était bénéfique dans le parcours d'intégration des nouveaux arrivants. Nous invitons chacun à en apprendre davantage sur tous ses organismes qui œuvrent dans le dossier de l'immigration francophone et de les suivre sur les réseaux sociaux pour admirer tout le beau travail communautaire qui est fait.

Je terminerai par une citation qui résume parfaitement l'existence du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick : « Lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double » - Isaac Newton

Stéphanie Méroni
Coordinatrice RIFNB

Financé par : ONB Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Vernissage de l'exposition

HÉROS DE L'IMMIGRATION

Le jeudi 7 octobre, de 17h à 18h

Salle communautaire de Place de la Cathédrale
224, rue St-George à Moncton

Diffusion en direct sur www.facebook.com/cpscnb

Organisé par : RÉSEAU en IMMIGRATION FRANCOPHONE

Dans le cadre du Festival international de slam-poésie en Acadie




MEMBRES DU RIFNB

Le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick se compose de 26 organismes membres qui œuvrent dans l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants et leur intégration sociale, économique et culturelle dans notre communauté. Chaque membre opère dans plusieurs domaines d'expertise différents, dans le but de faciliter la navigation.



RAPPORT DE LA RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS DU RIFNB, SARA AZHARI

Cette nouvelle année a été marquée par d'autres campagnes de sensibilisation de la communauté néo-brunswickoise sur l'importance de l'immigration ainsi que la promotion de la vie en français au Nouveau-Brunswick.

Un nouveau projet a vu le jour avec le lancement de la première édition du forum annuel du RIFNB qui s'est déroulée le 29 mai 2021, sous le thème « se donner la voix, connaître et comprendre l'immigration francophone ». Elle fut également exceptionnelle grâce à l'intérêt porté à l'exposition « Héros de l'immigration », organisée par le RIFNB, qui vise à mettre en avant la contribution de l'immigration à notre société notamment en exposant des portraits d'immigrants partout dans la province, ces chefs d'œuvres sont accompagnés, pour certains, par des QR codes qui donnent accès aux témoignages de ces merveilleux héros. Cette campagne a également fait fureur dans la presse francophone et anglophone, un reportage spécial de l'exposition a été diffusé sur Radio Canada et CBC en plus de dizaine d'articles de presse. La sensibilisation a continué en soulignant l'importance du multiculturalisme au Canada et la lutte contre le racisme, à travers une programmation inédite lors de la Semaine nationale de l'immigration francophone, la journée canadienne du multiculturalisme, le mois de l'histoire des noirs, du patrimoine asiatique et de la Francophonie par exemple, où la programmation incluait la diffusion de documentaires, des webinaires spécialisés, des ateliers éducatifs, des vidéos explicatives et des campagnes de messages clés.

Nous avons également continué à faire la promotion de l'Acadie comme terre d'accueil en mettant la lumière sur la vie en français au Nouveau-Brunswick notamment avec deux webinaires qui ont enregistré une participation de plus de 1840 personnes connectées en direct, les deux vidéos de rediffusion ont atteint plus de 16 500 vues.

Nous avons également lancé le projet de la carte interactive qui centralise l'information sur les services en français qui sont offerts dans la province. La carte sera finalisée et lancée fin printemps 2022. Nous avons également été au rendez-vous pour Destination Canada qui s'est déroulé du 18 au 20 novembre 2021, événement dédié à représenter nos membres et partenaires, faire la promotion de la vie en français et des services offerts au Nouveau-Brunswick. La campagne région vedette a continué, cette année la région du Nord-Ouest, de Fredericton et du Grand Moncton ont été en tête d'affiche, nous avons fait la promotion des services et activités offerts dans la région et la communauté a répondu présent pour mettre en avant les merveilleux paysages.

PAGE FACEBOOK	TOTAL
Abonnés	6770
Impressions des publications	520229
Portée des publications	413619
COMPTE INSTAGRAM	TOTAL
Abonnés	522
Impressions	9790
COMPTE TWITTER	TOTAL
Abonnés	264
Impressions des tweets	20145
Visites	5293
COMPTE LINKED IN	TOTAL
Abonnés	1197
Impressions	39006
Vues de la page	2533
YOUTUBE	TOTAL
Abonnés	813

GROUPE
SAVOIE



**BOIS DUR DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
EXPORTÉ DANS LE
MONDE ENTIER**

**LA QUALITÉ...
RIEN DE MOINS!**

506 235-2228

www.groupesavoie.com

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB

L'année 2021-2022 a été une année relativement stable sur les marchés financiers, malgré la COVID-19. La valeur du Fonds de l'avenir de la SANB a atteint 1 931 128 \$ en date du 31 mars 2022.

Selon les règlements, les montants excédant 1 million plus la valeur inflationnaire accumulée seront disponibles à être transférés à la SANB. Le montant net à être transféré à la SANB au 31 mars 2022 sera dévoilé lors de l'AGA 2022 du Fonds de l'avenir de la SANB Inc.

Les principaux rôles du conseil d'administration du Fonds de l'avenir de la SANB Inc. sont de s'assurer que le Fonds est bien géré financièrement et de façon éthique et de distribuer les surplus selon la politique établie.

Je voudrais prendre l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur intérêt à faire du Fonds de l'avenir de la SANB Inc. un outil pour le développement de la communauté acadienne.

Au personnel de la SANB, merci de votre appui. J'aimerais également remercier Serge Sonier de Gestion de patrimoine Assante pour sa disponibilité et ses excellents services professionnels.

J'invite les gens intéressés à venir rejoindre notre groupe.

Membres du conseil d'administration :

- Gilles Haché, président
- Jean Bernard Lafontaine, vice-président
- Paulette Sonier Rioux, secrétaire
- Jacques Albert, administrateur
- Jocelyne Hachey, administratrice
- Donald Bastarache, administrateur
- Jeanne Godin, administratrice
- André Lépine, trésorier

Gilles Haché
Président du Fonds de l'avenir de la SANB Inc.

ÉTATS FINANCIERS FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC.

	2022	2021
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3,272	1,981
Placement à court terme	19	19
Intérêts courus à recevoir	2,059	2,025
Recevable de la SANB	35,253	89,901
	<hr/>	<hr/>
	40,603	93,926
PLACEMENTS	1,890,525	1,818,846
	<hr/>	<hr/>
	1,931,128	1,912,772
SOLDES DE FONDS		
FONDS DE RÉSERVE DE LA SANB	227,053	281,701
NON AFFECTÉ	1,704,075	1,631,071
	<hr/>	<hr/>
	1,931,128	1,912,727

	2022	2021
PRODUITS		
Administration	3,313	6,014
Gain sur cession de placements	117,919	14,037
Revenu d'intérêts	9,673	10,377
Autres revenus d'investissements	25,713	12,949
Dons	1,400	-
	158,018	43,377

CHARGES		
Administration	3,313	6,014
Frais de gestion des placements	19,923	17,021
Frais bancaires	110	83
	23,346	23,118

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)	134,672	20,259
---	----------------	---------------

AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements	(61,669)	349,914
Contribution de (à) La SANB Inc.	(54,648)	75,201
	(116,316)	425,115

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	18,356	445,374
--	---------------	----------------

L'Institut sociologique Res Publica (ISRP)

L'Institut sociologique Res Publica est un service partagé à but non lucratif établi en 2021 pour accompagner les organismes et institutions de l'Acadie dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de recherche appliquée. L'ISRP consulte présentement les 61 organismes et institutions de l'Acadie des quatre provinces pour déterminer leurs besoins en recherche ainsi que les ressources requises pour les combler. L'ISRP veut créer des emplois en recherche en Acadie tout en exportant son expertise partout au Canada.

Les recherches appliquées alimentent la réflexion pour agir concrètement sur des enjeux pratiques. Entre autres, elles peuvent prendre la forme d'une analyse de politiques (lois, règlements, etc.), d'une évaluation de programmes (gouvernementaux, communautaires, etc.), d'une planification stratégique des organismes et institutions, d'études de besoin et de la mesure de la satisfaction des membres ou des clients et d'une détermination des préférences du public par rapport à une intervention envisagée ou en vigueur.

L'ISRP prévoit offrir des services spécifiques en amont de la recherche – par exemple :

- La conceptualisation de la recherche (problématique, lacunes, méthodologie, etc.)
- La détermination de l'emploi ultime des résultats (plan stratégique, mémoire, etc.)
- L'élaboration du modèle logique de l'intervention (hypothèses, variables, liens, etc.)
- L'élaboration de l'approche (comparative, historique, qualitative/quantitative etc.)
- L'élaboration de questions potentielles et des techniques de collecte et d'analyse
- Les démarches préliminaires (sondage initial, entrevues auprès d'experts, etc.)
- Les exigences de la recherche (éthique, budget, temps, etc.)
- L'interprétation des données (ex : validité et fiabilité d'un sondage, échantillons, etc.)

L'ISRP prévoit également offrir des services de recherche – par exemple :

- La recension des écrits
- Des bilans descriptifs/monographies historiques
- La collecte de données (entrevues, sondages, observations, études de cas, etc.)
- L'analyse de données (statistiques, thématiques, analyse de contenu, etc.)

Daniel Bourgeois
Directeur général



HOMMAGE À ROBERT MELANSON 1960-2021



C'est avec le cœur très lourd que la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) a vécu le décès d'un de ses anciens présidents, Monsieur Robert Melanson. Atteint d'un virulent cancer, Robert est passé au-delà le 3 novembre 2021 à l'Hôpital George Dumont à Moncton, accompagné par des amis proches, à l'âge de 61 ans.

Natif de Bathurst, Robert a étudié au Département d'art dramatique de l'Université de Moncton ainsi qu'à l'École nationale de théâtre du Canada, où il devint le premier Acadien à être accepté en interprétation. Outre son travail dans le milieu théâtral, Robert a été propriétaire et directeur de la Librairie La Grande Ourse à Moncton pendant plus de 25 ans, où il était responsable de la vente et de la promotion du livre francophone dans les quatre provinces atlantiques.

Il a d'ailleurs été instrumental dans la mise en place des premiers salons du livre en Acadie. Il a également travaillé avec acharnement pendant plusieurs années pour aider à apporter diverses productions théâtrales de première qualité en régions rurales acadiennes. Ainsi peut-on dire que Robert a eu un énorme impact sur la promotion de la littérature et de la culture d'un bout à l'autre de l'Acadie des provinces atlantiques.

Robert a également été engagé à titre de bénévole dans de nombreuses organisations culturelles telles que le Festival Frye, les Éditions Perce-Neige, le FICFA, le Festival Inspire et la SANB. Patriote acadien de longue date et ancien candidat au Parti acadien, Robert a été président de la SANB de 2018 à 2020.

« L'Acadie vient d'un perdre un de ses grands défenseurs, » a affirmé Alexandre Cédric Doucet, président de la SANB, à la suite du décès de M. Melanson.

« Ancien candidat du Parti acadien et un grand artiste, Robert était sans aucun doute un grand patriote. Il était un fier défenseur de la langue française et un ambassadeur inimitable au niveau de l'art et de la culture. »

« Dès mon arrivée à la SANB, il m'a tout de suite pris sous son aile. Avec son style charismatique et sa grande générosité, il a toujours été là pour moi, même jusqu'à tout récemment, pour m'offrir ses conseils. Robert, tu me manqueras et ta deuxième famille, la SANB, te manquera aussi. Aujourd'hui, l'Acadie entière pleure ton passage, » a conclu le président Doucet.

La SANB souhaite remercier ses bailleurs de fonds pour leur appui continu :



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage



Employment and
Social Development Canada
Emploi et
Développement social Canada



Financé par :



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada



Bureau :
702, rue Principale (bureau 5)
Petit-Rocher, (N.-B.)
E8J 1V1

T 1-888-722-2343 ou 506-783-4205
info@sanb.ca



@SAcadieNB



@sanb.ca



S_Acadie_NB



SANBtv

www.sanb.ca

